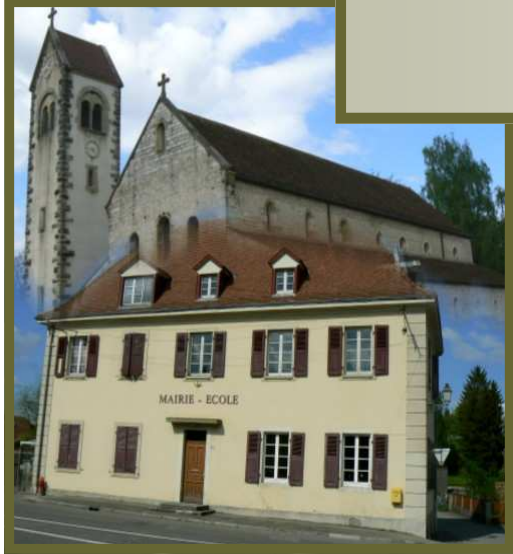


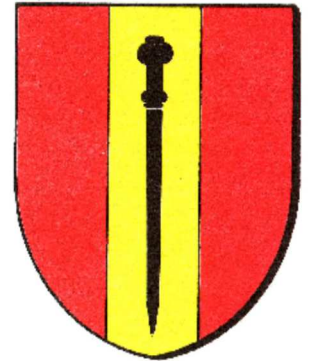
N° 71

L'ÉCHO DE FELDBACH



2015

ETE

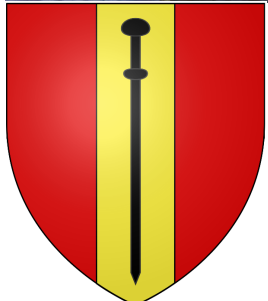


La nouvelle aire de jeux de l'Obere-Gaerten





LE MOT DU MAIRE



Mairie de FELDBACH
68 640

Tél: 03 89 25 80 55
Fax: 03 89 07 95 81
mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture	
Mardi	16h45 18h45
Mercredi	14h00 16h00
Vendredi	10h00 12h00

Dans ce numéro

Le mot du maire	2
Les comptes rendus de séances	
Conseil municipal	4
SIAEP Feldbach-Riespach	14
SIS Riespach-Feldbach	16
Conseil d'Ecole	19
Les actualités de Feldbach	
Carnet du jour	21
Grands Anniversaires	22
Communiqués de la mairie	24
Communiqués associatifs	34
Divers / Calendrier	38

Après un printemps mitigé avec des variations de température d'un extrême à l'autre, nous sommes déjà au seuil de l'été et les vacances se profilent à l'horizon.

J'en profite pour vous communiquer quelques informations.

Vernissage de l'exposition du 18^{ème} Chemin d'Art Sacré

Nous accueillons dans notre église romane le 18^{ème} Chemin d'Art Sacré. Le thème cette année « L'homme, mémoire d'images et d'écrits, passe les portes... ». L'artiste Brigitte BOURDON nous présente ses toiles. **Les « Gisants » : Trésors du passé, pépites oubliées, gisants au fond de nos mémoires.** Cette exposition sera ouverte au public du 13 juin au 11 octobre 2015 de 9 h à 18 h. Nombre d'œuvres : 15 toiles sur châssis.

Fleurissement

Le Conseil Municipal a décidé, au vu du succès remporté les années précédentes, de reconduire l'octroi de bons d'achats de fleurs. Cette opération contribue au fleurissement de notre village avec l'implication d'un grand nombre d'habitants. Je ne peux manquer de les remercier pour cela.

Fête de l'Artisanat

Le dimanche 12 juillet 2015 se déroulera la 40^{ème} édition de la Fête de l'Artisanat. Nous espérons que le beau temps sera de la partie et récompensera les efforts de tous ceux qui se seront impliqués dans la réussite de ce rendez-vous traditionnel pour en faire un beau succès.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La réalisation du projet de PLU suit son cours. Votre présence nombreuse lors de la 1^{ère} réunion publique témoigne de votre intérêt. Nous sommes en train d'établir le *Plan de Zonage* qui sera soumis sans tarder aux PPA (Personnes publiques associées). La prochaine réunion publique est prévue pour le mois de septembre.

Suivez l'avancement du dossier sur notre site internet : <http://feldbach.pragmascf.com>

Haut-Rhin propre

Je tiens à remercier les quatre enfants et les membres du Conseil Municipal qui ont consacré une partie de la matinée du 11 avril au ramassage des déchets le long des routes qui mènent à notre village.

Arrêté bruit

J'ai été interpellé par plusieurs administrés concernant des nuisances sonores dans le cadre de travaux d'entretien. En 1997, le Conseil Municipal avait pris un arrêté dans le but de réglementer les bruits de voisinage. Cet arrêté est publié dans le présent bulletin.

.../..

LE MOT DU MAIRE (SUITE)

Je fais observer que cet arrêté notifie clairement les quelques contraintes retenues. Je souhaite par ailleurs que le respect préside aux relations entre voisins.

Déconnexion des fosses septiques

Comme annoncé dans notre bulletin du mois de décembre, une nouvelle enquête sera menée dans le village prochainement. Je rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 des pénalités sont encourues par les usagers non raccordés c'est-à-dire ceux dont les fosses septiques n'ont pas été déconnectées.

Lingettes et traitement des eaux usées

Ne jetez plus vos lingettes dans vos WC. En plus de boucher les canalisations, ces lingettes sont la cause de plusieurs bris aux équipements de pompage. En outre elles colmatent les filtres de la station d'épuration (voir article dans ce numéro).

Dépôt des ordures sur le site de brûlage et benne à déchets verts, bio-déchets, sacs jaunes

Je reviens sur le fait qu'à plusieurs reprises, des ordures ont été déposées sur le site de brûlage ainsi que dans la benne à déchets verts. Des sacs poubelles sont également placés dans les conteneurs « Bio-déchets » réservés aux seuls déchets biodégradables.

Je rappelle que chaque site est dédié à un seul type de collecte. Ainsi les ordures ménagères doivent partir uniquement dans les poubelles privatives. Quant aux « encombrants », ils doivent faire l'objet d'un apport volontaire au Centre de Tri de Bouxwiller et ne sont pas destinés au site de brûlage.

Les Brigades Vertes ainsi que la Gendarmerie vont renforcer la surveillance de ces sites. Si la situation ne devait pas s'améliorer, la seule solution sera de fermer le site de brûlage et de clôturer la plateforme des déchets verts.

Par ailleurs, les services de la CCJA de Ferrette m'informent que les déchets recyclables collectés dans les sacs jaunes sont souvent mal triés et impropres au recyclage. Les erreurs de tri sont assimilées à des déchets ménagers résiduels donc incinérés et facturés en tant que pénalités à la CCJA. Pour un tri de qualité il est essentiel de respecter les consignes.

Il est fort regrettable que les incivilités de quelques individus aient des répercussions pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances.

François LITZLER.



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 04 février 2015 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,

Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Secrétaires de séance : Mmes KILIAN Myriam et PFISTER Prudence.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 03 décembre 2014 ;
2. Approbation de la convention de conseil et d'assistance ADAUHR ;
3. Approbation du programme d'action 2015 de l'ONF en forêt communale –fixation du prix du bois ;
4. Projets de circuits pédestres Club Vosgien (Riespach-Feldbach) et circuit des étangs Bisel ;
5. Sapeurs-Pompiers : permis C ;
6. Modification réseau téléphonique rue de la Forêt ;
7. Réfection rue des Champs ;
8. Divers.
 - a. Péril imminent – sinistre JONOT ;
 - b. Regard d'assainissement rue du Fossé ;
 - c. Aire de jeux ;
 - d. Don du sang.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 03.12.2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE ADAUHR

Monsieur André FUX, 1^{er} Adjoint, informe le Conseil Municipal que la convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'ADAUHR est arrivée à échéance. Il donne lecture du projet de renouvellement.

Modalités:

« L'ADAUHR met gratuitement ses services à la disposition des collectivités territoriales et des établissements publics du Haut-Rhin pour les conseiller et les assister dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la convention de conseil et d'assistance gratuits et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTION 2015 DE L'ONF EN FORÊT COMMUNALE – FIXATION DU PRIX DU BOIS

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le programme d'action 2015 de l'ONF en forêt communale pour l'année 2015. (cf. détail ci-après).

DESSCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre Localisation : PERIMETRE LIMITE BISEL	700,00	MLI	
Sous-total			430,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Nettoiement de régénération Localisation : 1	3,00	HA	
<input type="checkbox"/> Elagage Localisation : 5.aj	100,00	U	
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation Localisation : 14	6,55	HA	
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou de semis artificiel : localisé Localisation : 5.aj	0,10	HA	
<input type="checkbox"/> Nettoiement de régénération Localisation : 12	0,40	HA	
<input type="checkbox"/> Cloisonnement d'exploitation : maintenance Localisation : PARCELLES EN COUPE	1 500,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants en regarnis ou complément de régénération existante Localisation : P12 + 5	800,00	PL	
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants d'essences diverses Localisation : 12 +5	800,00	PL	
<input type="checkbox"/> Travaux préalables à la plantation : confection de placeaux Localisation : P 5+ 12	0,50	HA	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : Mise en place Localisation : P 5 + 12	400,00	U	
<input type="checkbox"/> Fourniture de protections individuelles contre le gibier Localisation : plle 5 et 12	400,00	U	
Sous-total			8 580,00 € HT
TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX			
<input type="checkbox"/> Entretien de mare	1,00	U	
Sous-total			220,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : FORET	3,50	KM	
Sous-total			850,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Dénombrement et réception des lots de bois de chauffage Localisation : forêt	20,00	ST	
Sous-total			40,00 € HT

Total : 10 120,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce programme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le prix du stère de bois de chauffage est actuellement de 45 € TTC mais que les coûts de production augmentent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer ce prix à 47 € TTC le stère à compter de 2015.

4. PROJET DE CIRCUITS PEDESTRES CLUB VOSGIEN (RIESPACH-FELDBACH) ET CIRCUIT DES ETANGS BISEL

Monsieur le Maire présente les plans des différents circuits pédestres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 contre, décide de valider les tracés prévus.

5. SAPEURS-POMPIERS : PERMIS C

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de prise en charge du permis poids lourds pour Monsieur Frédéric BURG, sapeur-pompier volontaire et adjoint au chef de corps local.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la première présentation aux épreuves du permis, d'un montant total de 2 230 €, à l'exclusion de passages complémentaires en cas d'échec du candidat.

6. MODIFICATION RESEAU TELEPHONIQUE – RUE DE LA FORÊT

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un poteau d'une ligne téléphonique est actuellement sur la propriété

de la famille MEISTER qui a sollicité son déplacement sur domaine public et l'enfouissement de la ligne.

Après avoir contacté Orange, M. le Maire expose que ce déplacement nécessiterait l'enfouissement de 53 mètres de réseau et le démontage de deux supports, travaux estimés à un montant de 10 460,02 €.

Vu le coût important des travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire réaliser lesdits travaux.

7. REFECTION – RUE DES CHAMPS

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le devis des ETS PICHON – 90 SAINT GERMAIN LE CHATELET concernant la réfection de la rue des Champs et s'élevant à la somme de 8 850,60 €.

Mme CORSICO, Adjointe au Maire soulève le problème de l'état de la rue devant l'arrêt de bus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions, charge M. le Maire de solliciter d'autres devis pour les deux rues avant de prendre une décision.

8. DIVERS

a. Péril imminent - sinistre JONOT

M. le Maire commente au Conseil Municipal le rapport d'expertise de l'assurance qui ne prend pas en charge le sinistre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre en demeure le propriétaire de faire réaliser les travaux conservatoires.

b. Regard d'assainissement rue du Fossé

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un problème d'implantation de l'assainissement au N°4 rue du Fossé, engendrant un surcoût lors des travaux de déconnexion de la fosse septique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, décide de prendre en charge le surcoût des travaux.

c. Aire de jeux

Mme CORSICO, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que les équipements ont été commandés mais pose la question de la clôture de cette aire de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour une clôture légère.

d. Don du sang

Mme CORSICO rappelle à l'assemblée que le don du sang aura lieu le mercredi 25 mars 2015 et lance un appel à tous les conseillers disponibles ce jour. La collation sera fournie par la boucherie SEILER.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 h 25.



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 30 mars 2015 à 20 heures 00 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. FUX André, OBERLI Luc, BLOCH Didier, GALLAND Thierry, KESSLER Christophe, OBERLI Fred, STOESSEL Joseph,

Mmes CORSICO Claudine, GASSER Yvonne et STEHLIN Astrid.

Secrétaires de séance : Mmes KILIAN Myriam et PFISTER Prudence.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 04 février 2015 ;
2. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et du Développement Durable ;
3. Réduction du périmètre du PAE du secteur « Obere Gaerten » ;
4. Approbation des comptes administratifs 2014
(budget principal M14 - budget eaux M49) ;
5. Approbation des budgets primitifs 2015
(budget principal M14 - budget eaux M49) ;
6. Fixation du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement pour 2015 ;
7. Vote des quatre taxes directes locales ;
8. Renouvellement de l'agrément du garde-chasse particulier ;
9. Divers.
 - a. Subvention Comité des Fêtes et Ronde des Fêtes ;
 - b. Acquisition d'une tondeuse autoportée ;
 - c. Bons de fleurissement 2015.

Le Maire accueille ses collègues et les remercie de leur présence à cette séance qui sera essentiellement consacrée à l'approbation des comptes administratifs 2014 et budgets primitifs 2015 (M14 et M49).

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04.02.2015

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Maire souligne que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avance de manière positive et dynamique. Il rappelle que depuis le début de la procédure, au mois de novembre, l'équipe municipale a déjà tenu 6 réunions de travail et consacré un samedi matin à une visite de terrain. Il rappelle également la réunion avec les personnes publiques associées qui s'est tenue le 11 mars dernier, ainsi que la réunion des propriétaires concernés par le PAE « Obere Gaerten ».

M. le Maire précise ensuite que la procédure d'élaboration du PLU prévoit que soit organisé en réunion officielle du Conseil Municipal un débat sur les *Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*. Ce débat n'est pas obligatoirement suivi par un vote, mais M. le Maire propose tout de même que le Conseil Municipal se prononce formellement sur les orientations du PADD.

M. le Maire présente ensuite les 14 orientations stratégiques du PADD :

1. Maintenir une vitalité démographique mesurée pour le village ;
2. Produire une palette d'offre en habitat équilibrée ;
3. Garantir la production de 15 à 20 logements à l'hectare dans les extensions urbaines ;
4. Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace ;
5. Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site ;
6. Concevoir une insertion urbaine et paysagère de qualité des extensions urbaines ;
7. Prévoir la juste densification du tissu bâti existant ;
8. Définir les sites privilégiés d'extension urbaine pour le moyen et le long terme ;
9. Préserver l'environnement et conforter la biodiversité ;
10. Conforter le développement économique ;
11. Prévenir les risques naturels et technologiques ;
12. Favoriser le développement des technologies numériques ;
13. Promouvoir l'écomobilité ;
14. Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et la valorisation des ressources.

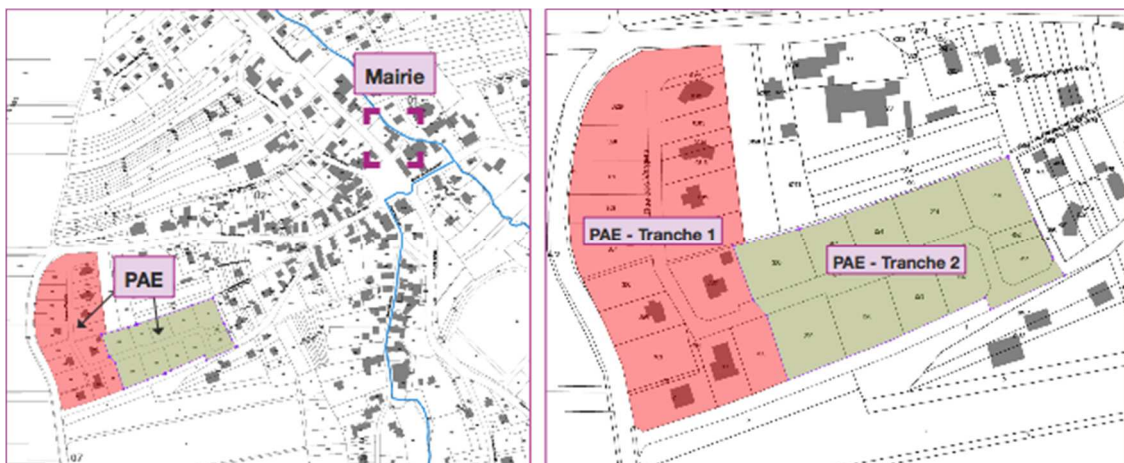
Au terme du débat, M. le Maire propose à l'assemblée de valider les 14 orientations stratégiques telles qu'elles sont détaillées ci-dessus.

Ouï les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide de valider les 14 orientations proposées.

3. REDUCTION DU PERIMETRE DU PAE DU SECTEUR « OBERE GAERTEN »

Par délibération du 17 juillet 1998, le Conseil Municipal a institué un Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) sur le Secteur « Obere Gaerten ». La première tranche a été viabilisée dans la foulée aux frais de la commune pour un montant de quelque 300.000 €. À ce jour, seuls 10 lots sur 17 ont été construits et ceux-ci que très progressivement dans le temps. Par conséquent, la commune n'a été remboursée de son préfinancement des travaux qu'à hauteur de 10/17 du montant initial, le reste continuant à peser sur son budget jusqu'à la construction des 7 lots restants.

Ce type de charges n'étant à l'avenir plus supportable par le budget communal, il convient par conséquent de décider de réduire le périmètre du PAE « Obere Gaerten » à sa tranche n°1 déjà réalisée et de prévoir, le moment venu, d'autres modalités de financement de la viabilisation des dix lots constructibles prévus initialement dans la tranche n°2 dudit PAE.

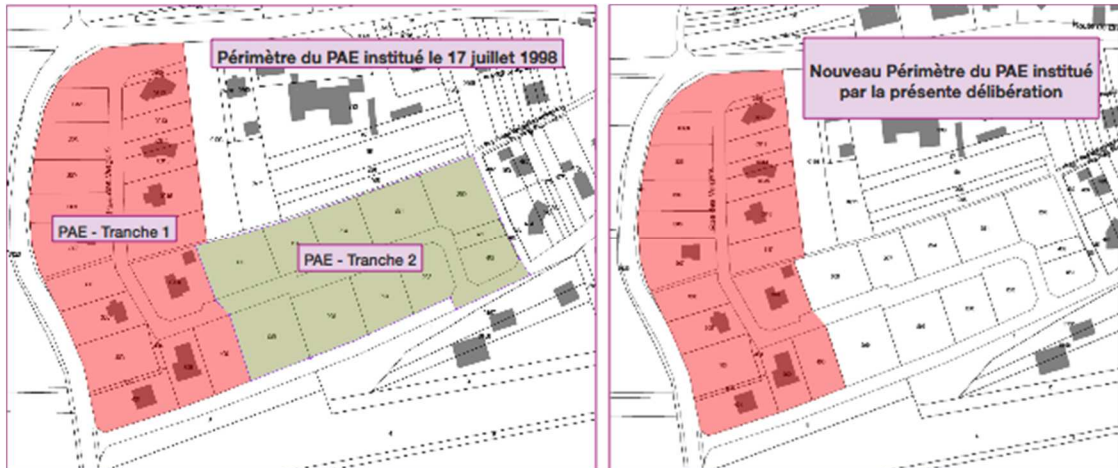


Vu l'article 28 de la loi de finances rectificative de 2010 qui précise que les dispositions applicables aux PAE en cours à compter de l'entrée en vigueur de la loi demeurent applicables jusqu'à ce que le conseil municipal décide de les clore ;

Vu les articles L.332-9 et L.332-11 abrogés du code de l'urbanisme, applicables au vu de l'article 28 de la loi de finances rectificative de 2010 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide** à l'unanimité

de réduire le périmètre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) sur le Secteur « Obere Gaerten » à sa tranche n°1 conformément au plan présenté ci-dessous ;



de maintenir l'ensemble des autres points de la délibération du 17 juillet 1998 relative à l'institution dudit PAE « Obere Gaerten ».

4. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)

Sur la base des documents préparatoires, le Maire invite l'assemblée à examiner les comptes administratifs de l'année écoulée et les budgets prévisionnels de l'année en cours.

Le Maire propose de confier la présidence de la séance à M. André FUX, Premier Adjoint au Maire, pour l'examen et le vote des comptes administratifs auquel il ne peut prendre part. Cette proposition étant acceptée par l'assemblée, le Maire quitte la séance.

M. André FUX présente en détail le compte administratif 2014.

a. Compte administratif 2014 du service principal (M14) :

M. FUX commente ce document qui reprend dans le détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépense et en recette durant l'année 2014 et dont la balance générale s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	:	300 291,38 €
Recettes	:	784 102,54 € (dont 387 193,61 € d'excédent antérieur reporté)

Excédent global de fonctionnement : 483 811,16 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	406 228,66 € (dont 10 395,36 € de déficit antérieur reporté)
Recettes	:	292 662,22 €

Déficit global d'investissement : 113 566,44 €

Excédent global de clôture

au 31.12.2014 : **370 244,72 €**

(Restes à réaliser en investissement : 180 115,00 en dépense et 7 000,00 € en recette)

Le Conseil Municipal, à la requête de M. André FUX,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du service principal (M14) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;
- constatant un excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2014 à hauteur de 483 811,16 € ;
- constatant un déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2014 à hauteur de 113 566,44 € ;
- compte tenu des restes à réaliser en dépense d'un montant de 180 115 € et en recette d'un montant de 7 000 €, le déficit d'investissement s'établit à 286 681,44 €,

décide

- d'affecter un montant de 286 681,44 € à la couverture du déficit d'investissement cumulé de l'exercice 2014 ;
- d'émettre à cet effet un titre de 286 681,44 € à l'article 1068, recettes d'investissement du budget 2015 ;
- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 197 129,72 €, au budget primitif 2015, au compte 002, recettes de fonctionnement.

b. Compte administratif 2014 du service des eaux (M49)

Comme il l'a fait précédemment pour le service principal, M. André FUX commente le compte administratif 2014 du service des eaux (M49) dont la balance générale s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 79 965,26 € (dont 16 896,28 €
de déficit reporté)

Recettes : 112 831,92 €

Excédent global d'exploitation : 32 866,66 €

Section d'investissement :

Dépenses : 311 894,71 € (dont 110 203,40 €
de déficit reporté)

Recettes : 317 175,19 €

Excédent global d'investissement : 5 280,48 €

Excédent global de clôture

au 31.12.2014 : **38 147,14 €**

Le Conseil Municipal, à la requête de M. André FUX,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du service des eaux (M49) dressé par le Maire ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs, après vérification de la Commission des Finances, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 ;
- constatant un excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2014 à hauteur de 32 866,66 € ;
- constatant par ailleurs un excédent d'investissement cumulé de l'exercice 2014 à hauteur de 5 280,48 € ;

décide

- * de reporter intégralement l'excédent d'exploitation, soit 32 866,66 €, au budget primitif 2015, au compte 002, recettes d'exploitation, le résultat en section d'investissement 2014 étant bénéficiaire.

M. le Premier Adjoint au Maire remercie le Conseil Municipal pour la confiance témoignée par l'approbation à l'unanimité des documents budgétaires concernés.

M. le Maire propose, à présent, d'approuver les budgets primitifs de l'exercice 2015 préparés par M. André FUX et étudiés en Commission des Finances.

5. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 DU SERVICE PRINCIPAL (M14) ET DU SERVICE DES EAUX (M49)

a. Budget primitif 2015 du service principal (M14)

- * la section de fonctionnement s'équilibre à 589 349,72 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global de fonctionnement de 197 129,72 € constaté au compte administratif 2014. Un montant de 159 243,72 € est dégagé pour financer l'investissement.
- * la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 473 775,15 € en dépense et en recette, avec la reprise du déficit global d'investissement de 113 566,44 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service principal (M14) pour l'exercice 2015.

b. Budget primitif 2013 du service des eaux (M49)

- * la section d'exploitation s'équilibre à 110 196,66 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global d'exploitation de 32 866,66 €.
- * la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 42 607,14 € en dépense et en recette, avec la reprise de l'excédent global d'investissement de 5 280,48 €.

Après délibération et invité par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux (M49) pour l'exercice 2015.

Le Maire remercie l'assemblée de la confiance témoignée par l'approbation des différents documents budgétaires.

6. FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

⇒ de maintenir le prix de l'eau à 1,80 € le m³ ;

⇒ de maintenir la location annuelle des compteurs à : 11 €/petit compteur et à 14 €/grand compteur ;

⇒ de maintenir la redevance d'assainissement à 1,30 € par m³ d'eau consommé ;

⇒ La redevance pour pollution (0,395 € le m³) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,274 € le m³) sont fixées par l'Agence de l'Eau.

7. VOTE DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Conformément à l'état de notification des taux des taxes locales pour 2015, le Conseil Municipal, considérant que le produit annoncé de 147 636 € suffit à assurer l'équilibre du budget 2015, décide à l'unanimité :

1. de voter les taux des quatre taxes locales, qui s'établissent comme suit :

Taxes	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	492 300.00 €	16,63 %	81 869.00 €
Taxe Foncier Bâti	368 700.00 €	13,29 %	49 000.00 €
Taxe Foncier Non Bâti	19 100.00 €	46,62 %	8 904.00 €
CFE	36 900.00 €	21,31 %	7 863.00 €
Produit total voté :			147 636.00 €

2. de prendre acte des produits prévisionnels attendus suivants :

- allocations compensatrices	:	5 590 €
- taxe additionnelle foncière non bâtie	:	159 €
- CVAE	:	7 380 €

8. RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT DU GARDE-CHASSE PARTICULIER

Le Conseil Municipal

- considérant que ce dossier n'appelle pas d'observation particulière, l'intéressé ayant déjà été garde-chasse lors de la précédente période de chasse, ayant produit les pièces réglementaires et semblant dès lors remplir toutes les conditions requises pour exercer les fonctions de garde-chasse ;

émet un avis favorable en vue de la nomination de M. Joseph ROCKLIN en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse de la Commune.

9. DIVERS

a. Subvention Comité des Fêtes et Ronde des Fêtes

Le Conseil Municipal,

Vu la requête de la Présidente du Comité des Fêtes visant à obtenir une subvention communale en participation aux frais de fonctionnement de l'association et à la cotisation Ronde des Fêtes,

décide

- d'y réserver une suite favorable en octroyant au Comité des Fêtes une subvention de 2 000 € et de prendre en charge la cotisation à la Ronde des Fêtes de l'association pour 2015 qui se monte à 650,00 € (part communale à la Ronde des Fêtes : 361 €) ;
- d'imputer ces montants à l'article 6574 du budget ;
- de verser cette subvention sur le compte N° 10278/03134/00023209045 50 ouvert auprès de la Caisse du Crédit Mutuel Régio Plus.

b. Acquisition d'une tondeuse autoportée

Le Conseil Municipal,

Vu les différentes offres de prix et après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée Kubota type G23HD auprès des ETS AC ESPACE EMERAUDE - 68 JETTINGEN pour un montant total de 15 750,90 € TTC ;

⇒ d'imputer cette dépense sur les crédits inscrits et votés au budget primitif 2015, article 2158.

c. Bons de fleurissement 2015

Le Conseil Municipal souhaite à nouveau encourager les habitants de FELDBACH dans le fleurissement de leur maison.

Pour une participation du plus grand nombre, il décide d'octroyer un bon d'achat d'une valeur de 15 € que chaque foyer pourra échanger directement auprès de trois horticulteurs suivants (au choix) :

- Sundgau Fleurs – Horticulture RUETSCH – 68 OBERDORF ;
- EARL REINHART – 68 MOERNACH ;
- ETS RUCKLIN – 68 DURMENACH,

en déduction de leurs achats de plants de fleurs.

Ce bon d'achat sera à retirer au secrétariat de la mairie pour une utilisation au plus tard le 05 juin 2015.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 heures 55.

DELIBERATIONS SIAEP FELDBACH-RIESPACH

SEANCE DU 2 AVRIL 2015



Le Comité Syndical s'est réuni dans la salle de la mairie de Feldbach, le 02 avril 2015 à 20 heures sous la présidence de M. André FUX, Président.

Présents : MM. LITZLER François, OBERLI Fred, GASSER Paul, RYCHEN Serge, MOUREY Jonathan, OBRIST Fabrice, BLOCH Didier (titulaires)

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu du 06 janvier 2015 ;
2. Approbation du compte administratif 2014 ;
3. Vote du budget primitif 2015 ;
4. Divers.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 JANVIER 2015.

Le Président donne lecture du procès-verbal du 06 janvier 2015. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif reprend en détail l'ensemble des opérations réelles effectuées en dépenses et en recettes durant l'année 2014 et dont la balance générale s'établit comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses	:	53 796,75 € (dont 6 270,52 € de déficit d'exploitation reporté)
Recettes	:	68 465,41 €
<i>Excédent global d'exploitation :</i>		<u>14 668,66 €</u>

Section d'investissement

Dépenses	:	194 593,50 € (dont 178 070,51 € de déficit d'investissement reporté)
Recettes	:	202 083,01 €
<i>Excédent global d'investissement :</i>		<u>7 489,51 €</u>

Résultat global de clôture au 31.12.2014 : 22 158,17 €

Le Comité Syndical,

1. approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 dressé par le Président ;
2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur municipal ;
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. déclare par ailleurs que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité Syndical,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;
- constatant un excédent d'exploitation cumulé de l'exercice 2014 à hauteur de 14 668,66 € ;
- constatant par ailleurs un excédent d'investissement cumulé de l'exercice 2014 à hauteur de 7 489,51 € ;

décide de reporter intégralement l'excédent d'exploitation, soit 14 668,66 €, au budget primitif 2015, au compte 002, recettes d'exploitation, le résultat en section d'investissement 2014 étant bénéficiaire.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

La section d'exploitation s'équilibre à 152 098,11 € en dépenses et en recettes, la section d'investissement s'équilibre quant à elle à 111 600,00 € en dépenses et en recettes.

4. DIVERS

Fixation des durées d'amortissements

Monsieur André FUX, Président, propose au Comité Syndical les durées d'amortissement suivantes :

- travaux de génie civil : 40 ans ;
- installations techniques, pompes et organes de régularisation : 10 ans.

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité, décide de valider ces durées.

Points subventions

Monsieur André FUX, Président, fait part au Comité Syndical des différents courriers échangés avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ces derniers restent inflexibles quant au remboursement du trop versé.

Un recalcul de la subvention définitive sera effectué sur la base du décompte général et définitif établi le 18 février 2015.

Le trop versé serait ramené à 68.478,75 € et notre demande d'échelonnement de paiement sera transmise à la trésorerie.

Prix de l'eau, rentabilisation de l'investissement

Un débat a lieu sur le coût de revient de l'eau ; la fourniture à d'autres Communes que Riespach et Feldbach permettrait de mieux rentabiliser l'investissement.

Céria

Malgré plusieurs appels téléphoniques de Monsieur Paul GASSER, les problèmes d'alarme et de formation ne sont toujours pas réglés.

Le Président contactera directement Monsieur SILBERHORN pour exiger une intervention rapide.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 21 h 20.

Journée Haut-Rhin propre du samedi 11 avril 2015



Un grand merci à tous les participants. Dommage qu'il n'y ait pas plus de volontaires !

* Manque sur la photo Luc Oberli

S I S F E L D B A C H - R I E S P A C H

Syndicat Intercommunal Scolaire Riespach-Feldbach



SEANCE DU 31 MARS 2015

Présence:

M. Fabrice JAEGY , Président, Mme Yvonne GASSER, Vice-Présidente, Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, Mme Christelle INGOAT, MM. André DIEYE et Serge RYCHEN, délégués de Riespach, M. André FUX, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach, Mme Claudine CORSICO, 2^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach, M. Luc OBERLI 3^{ème} Maire-Adjoint de Feldbach, membres du Comité Syndical.

Absence : Mme Astrid STEHLIN, déléguée de Feldbach, excusée avec procuration à Mme Claudine CORSICO.

La séance du Conseil Syndical débute à 20h05.

1.- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 décembre 2014

Le Procès-Verbal de la séance du 2 décembre 2014 n'appelant aucune observation est approuvé.

2.- Approbation du Compte Administratif 2014

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Yvonne GASSER, Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Fabrice JAEGY, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit:

En section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2014 est de : 1 053,95 €

Le report de l'excédent de fonctionnement de 2013 est de : 19 133,34 €

Le résultat de clôture cumulé au 31.12.2014 est de : 20 187,29 €

En section d'investissement :

Le solde d'exécution de l'exercice, présente un excédent de : 2 233,49€.

Le report du déficit d'investissement de 2013 est de : 288,59€

Il n'y a pas de reste à réaliser pour l'exercice 2014.

Le solde d'exécution cumulé au 31.12.2014 est de 1944,90€.

Le résultat de clôture cumulé des deux sections avec restes à réaliser (section de fonctionnement + section d'investissement) présente un excédent de : 22 132,19€.

Vote à 10 voix pour, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.- Affectation du résultat 2014

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

↳ Résultat dégagé à la fin de l'exercice 2014..... 22 132,19€

affecté à

- ↳ c/002 (R) Excédent de fonctionnement N-1 reporté..... 20 187,29 €
- ↳ c/1068 (R) Couverture du déficit d'investissement N-11 944,90 €

4.- Budget Primitif 2015 du Syndicat Intercommunal Scolaire

a) Le Comité Syndical vote à l'unanimité des membres présents et représentés le budget primitif 2015 comme suit :

Section d'investissement

➤ **Dépenses**

<u>10001</u>	Acquisition mobilier scolaire	3 174,90
	TOTAL DEPENSES	3 174,90 €

➤ **Recettes**

001-OFI	Excédent d'investissement reporté	1 944,90
<u>10222-OFI</u>	<u>Fctva</u>	<u>1 230,00</u>
	TOTAL RECETTES	3 174,90 €

Section de fonctionnement

➤ **Dépenses**

011	Charges à caractère général	71 630,00
012	Charges de personnel	67 320,00
<u>065</u>	<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>8 520,00</u>
	TOTAL DÉPENSES	147 470,00 €

➤ **Recettes**

002	Excédent de fonctionnement N-1	20 187,29
<u>074</u>	<u>Dotations et Participations</u>	<u>127 282,71</u>
	TOTAL RECETTES	147 470,00 €

Balance générale

<input type="checkbox"/> <u>Dépenses:</u>	<u>150 644,90€</u>	<input type="checkbox"/> <u>Recettes</u>	<u>150 644,90 €</u>
Investissement:	3 174,90	Investissement:	3 174,90
Fonctionnement:	147 470,00	Fonctionnement:	147 470,00

b) Subvention annuelle de fonctionnement à l'Association des Ecoliers de RIESPACH-FELDBACH

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde une subvention annuelle de fonctionnement de 200 Euros à l'Association des Ecoliers de Riespach-Feldbach afin de participer à ses frais de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 et de la soutenir dans son action culturelle et éducative.

Cette somme sera virée sur le compte n° FR76 1027 8031 3400 0164 8974 007 ouvert à la Caisse de Crédit Mutuel Régio Plus Waldighoffen au nom de ladite association.

c) Subvention à la Prévention Routière

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accorde à l'Association La Prévention Routière dont le siège du Comité Départemental est à Colmar, 7 Avenue du Général De Gaulle, une subvention de 100,00 €, au titre de l'exercice 2015 somme qui sera virée au compte n° FR76 3000 4004 8600 0207 8090 888 ouvert à la BNP PARIBAS COLMAR au nom de ladite association.

5.- Participation des Communes au Syndicat Intercommunal Scolaire pour 2015

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

➤ fixe la participation des Communes au Syndicat pour 2015 comme suit :

□ RIESPACH : 59 425,63 €, soit 60 % des dépenses prévisibles, dont

✚ 59 425,63€ en fonctionnement

✚ 0€ en investissement

□ FELDBACH : 39 617,08 €, soit 40 % des dépenses prévisibles, dont

✚ 39 617,08€ en fonctionnement

✚ 0€ en investissement

hormis le coût du transport scolaire, conformément aux statuts du Syndicat.

➤ dit que la participation sera demandée aux communes au fur et à mesure des besoins du Syndicat.

6.- Divers

- ✓ Le Président fait part au conseil syndical d'une demande soumise au dernier Conseil d'école afin de recourir à l'accompagnatrice de bus pour recouvrir les nouveaux livres reçus pour la bibliothèque de l'école. Le président, avec l'accord des membres du comité, proposera ce travail aux Atsem.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun membre ne demandant plus la parole, le Conseil est clos à 21h20.



Les Initiatives du Cœur - Feldbach

Les Initiatives du Cœur vous annoncent leur participation à la bourse aux livres à Durlinsdorf le samedi 13 juin, 13h à 18h et toute la journée du dimanche 14 juin.

Nous serons également présents à la fête des rues à Feldbach, un stand bien achalandé avec des objets divers faits main ; le thème de cette année est « dans l'arbre ». La vente de livres récupérés sera aussi renouvelée.

Tout le bénéfice de nos actions cette année sera donné à l'Association « les enfants de Moernach ».

ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH

☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH

☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH

☎ 03 89 25 82 62



Conseil d'Ecole

2^e trimestre

Réunion du

23 mars 2015

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 23 mars 2015 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

Présence :

enseignants :

M ECKENSCHWILLER Rémy

M SCHMITT Jean-Luc

Mme DROUHARD Nadège

Mme OSINSKI Eliane

parents d'élèves élus :

M LACOUR Alain

Mme DEVAUX Bernadette

Mme GASSER Catherine

Mme EGMANN Solange

élus locaux et autres :

M JAEGY Fabrice, président SIS

Mme MULLER Marie-Josée, maire de Riespach

M LITZLER François, maire de Feldbach

Mme HARTMANN Léa, ATSEM

Mme STEHLIN Mélissa, ATSEM

Signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 3 novembre 2014 est approuvé et signé par les membres alors présents.

Activités 2014-2015 :

Les enseignants présentent les différentes activités et projets menés durant cette année scolaire. Toutes ces activités s'intègrent au programme scolaire et constituent un plus dans la vie scolaire des élèves. Pour beaucoup d'entre elles, l'Association des Écoliers apporte son concours financier et humain. Certains projets concernent toutes les classes, d'autres certaines classes et d'autres encore une seule classe. Le tableau ci-dessous présente sans les développer l'ensemble de ces projets.

Eliane	Laure	Nadège	Jean-Luc	Rémy
Passage du Saint-Nicolas				
Cinéma de Noël				
Calendriers 2015				
Cavalcade de RIESPACH le 1 ^{er} mars				
Cirque Gruss à MULHOUSE le 19 mai				
Kermesse de l'école le 21 juin				
Pain d'épices	Galette des rois	Galette des rois		
Crêpes de la chandeleur	Crêpes de la chandeleur			
Correspondance HIRTZBACH	Les 4 saisons en forêt			
Spectacle REJA à FISLIS le 12 mars				
Ecole et cinéma (1 film)		Ecole et cinéma (3 films)		
Sortie au zoo de MULHOUSE		Sortie WESSERLING		
Spectacle REJA à la Coupole le 21 mai				
Concours de dessin du crédit mutuel				
A friejohr ver unseri sprochen en mars				
Sortie en forêt en juin				
Rallye lecture				
Marathon de l'orthographe				
Tréteaux-jeunesse (3 spectacles) à la Sinne				
Spectacle REJA à FISLIS le 29 mai				
Visite du km 0 à PFETTERHOUSE				
Cross des écoles à UEBERSTRASS				
Animation développement durable (MNS)				
Sortie SAINTE-MARIE-AUX-MINES le 30 juin				
Maths sans frontières				
Visite collège le 12 mars				
Sécurité routière le 24 avril				
Au collège le 12 juin				
Sorties VTT 3 ^e trimestre				

Inscriptions :

Les inscriptions des nouveaux élèves en classe maternelle auront lieu le mardi 31 mars 2015 de 16h00 à 18h00. Une convocation sera envoyée par le SIS aux familles concernées. La vice-présidente du SIS procédera à l'inscription et le Directeur à l'admission des nouveaux élèves, ce qui évitera aux familles de se déplacer deux fois.

Classes de neige :

Le Conseil d'Ecole, après les explications données par le Directeur d'école, donne un avis favorable pour un projet de classe de neige dans les Alpes pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 2015-2016 pour les élèves de CE2-CM1-CM2 des classes de messieurs SCHMITT et ECKENSCHWILLER.

Divers :

- Opération Haut-Rhin propre à FELDBACH le samedi 11 avril le matin
- Etat du cablage en salle informatique
- Déplacement d'un meuble à cartes du couloir au grenier
- Remise en peinture des salles de classes à RIESPACH (CP-CE et CE-CM)
- Couverture des livres de bibliothèque

Le Directeur de l'école :

Les Membres du Conseil d'Ecole :



**La KERMESSE de l'Ecole Intercommunale
RIESPACH-FELDBACH aura lieu le Dimanche
21 juin 2015
Pensez à réserver cette date !**



CARNET DU JOUR

Naissances



KUNTZ SEEL Lally

née le 2 mai 2015

à Altkirch

filie de Rémi KUNTZ et de Emmanuelle née SEEL

MATTLER GASILIA Mathilde

née le 15 mai 2015

à Altkirch

filie de Damien MATTLER et de Dorothee GASIGLIA

Sincères félicitations aux parents

Mariage



Michel LIEBENGUTH et Adriana AZEVEDO DOS SANTOS

Ont uni leur destin le

28 mars 2015

Nos meilleurs voeux de bonheur

LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de juin :		
65 ans	:HEIMBURGER Françoise née REDERSTORFF	12.06.1950
65 ans	:HEIMBURGER André	30.06.1950
67 ans	:GODINAT Martine née OSER	09.06.1948
67 ans	:VETTER Colette née METZGER	21.06.1948
71 ans	:GODINAT Aimé	21.06.1944
73 ans	:GODINAT Louis	20.06.1942
74 ans	:FLOTA Paul	15.06.1941
Mois de juillet :		
68 ans	: MORCEL Jacqueline	28.07.1947
70 ans	: LIEBENGUTH Roland	05.07.1945
71 ans	: GASSER Bernard	10.07.1944
72 ans	: EGMANN Eugène	04.07.1943
88 ans	: BOEGLIN Madeleine née BURGER	16.07.1927
91 ans	: DATTLER Albert	20.07.1924
Mois d'août :		
66 ans	: VETTER Maurice	20.08.1949
67 ans	: JONOT Georgette	23.08.1949
67 ans	: GODINAT Marie-Rose née GERUM	29.08.1948
73 ans	: EGMANN Annette née KAUFMANN	17.08.1942
74 ans	: LINDER Richard	19.08.1941
82 ans	: OBERLI Abraham	22.08.1933
94 ans	: STOECKLIN Marguerite née HASENBOEHLER	06.08.1921
Mois de septembre :		
65 ans	: LIEBENGUTH Lucie née ROBISCHUNG	19.09.1950
69 ans	: GASSER Irma née SEEL	16.09.1946
75 ans	: EMMELIN Lucien	16.09.1940
80 ans	: NEUENSCHWANDER Marcel	26.09.1935
Mois d'octobre		
69 ans	: BURGY Louis	26.10.1946
70 ans	: FLOTA Gérard	06.10.1945
72 ans	: FLOTA Louis	15.10.1943
73 ans	: SAGOT Madeleine née UEBERSCHLAG	10.10.1942
86 ans	: SCHLICKLIN Juliette née ROCKLIN	08.10.1929

I
0
3
4
0
3
X
6
5
5
0
3
3
0
0
0
0
0



Eloge funèbre du Père Marie-Nicolas par Laurence Litzler

Certains d'entre vous me connaissez, d'autres peut-être pas...

Je suis native de Feldbach et ai, outre la Joie d'avoir pu grandir dans ce charmant village, eu la Grande Chance d'être initiée à la Foi par Père Marie Nicolas.

Aujourd'hui, il me tient véritablement à coeur, au nom de tous ces êtres qui comme moi ont eu le privilège de rencontrer dans leur Vie ce prêtre exceptionnel, de lui rendre un dernier et profond hommage.

Père Marie Nicolas,

Ces prénoms vous ne les portiez certainement pas par hasard.

Père, vous l'étiez pour de nombreux Hommes. Vous aviez cette Force pour nous soutenir et nous accompagner. Vous arriviez à transmettre le courage pour que nous devenions responsables de nos Vies et endossions ainsi notre rôle d'Homme.

Marie, elle qui occupait une place toute particulière dans votre coeur. Je me rappelle très bien de votre attachement à la Chapelle qui lui est consacrée, située tout près d'ici, en lisière de forêt.

A son image, vous possédiez ce don pour écouter et poser un regard bienveillant sur le Monde.

Enfin, **Nicolas,** ce dernier prénom était également en parfaite résonance avec votre personnalité. Tout comme ce Saint Patron des Ecoliers vous disposiez de cette proximité avec les enfants.

Je me souviens très bien des cours de catéchisme que vous saviez rendre si vivants....

De ces petites images que vous donniez aux enfants ne pouvant pas encore communier...

Et de votre relation toute attentionnée envers les servants de messes de toutes vos paroisses.

Vous aviez à coeur de les choyer. La traditionnelle excursion à Europapark était pour eux un merveilleux moment durant lequel vous saviez conjuguer Foi et Convivialité.

Lors de cette sortie, on découvrait un Père ayant gardé un coeur d'enfant et qui n'appréhendait aucunement tous ces manèges à sensations (avec une préférence toute particulière pour le rafting !).

Je me rends compte que plus j'écris et plus nombreux sont les souvenirs qui se font jour en moi...

J'aimerais juste encore évoquer l'énergie que vous mettiez pour faire de chaque Fête liturgique un véritable moment de Joie.

Cher paroissiens, vous souvenez vous de la Fête des Rameaux ?

Il arrivait toujours avec une magnifique branche d'olivier dans ses mains.

Et l'Epiphanie ?

Vous rappelez-vous de ces somptueux costumes de bergers et de rois-mages confectionnés par Mme Matter et quelques mamans du village ?

Les servants de messes étaient toujours si fiers et si heureux de pouvoir les revêtir et ainsi faire revivre à la paroisse une partie de la Vie de Jésus.

Et que dire de Noël ?

Avec Père Marie Nicolas cette Fête revêtait vraiment son véritable sens.

Le sapin et la crèche qu'il prenait soin de décorer avec les enfants nous émerveillaient toujours.

La Messe de Minuit avait une ambiance toute singulière. Je le revois encore dans son Aube toute étincelante de couleurs.

Oui, Père Marie Nicolas vous saviez investir pleinement tout ce que vous entrepreniez et c'est, je crois, à ce titre que vos homélies étaient toujours si riches de sens et de philosophie.

Vous aviez également ce même plaisir à faire visiter cette belle Eglise Romane. Elle n'avait aucun secret pour vous.

Par votre présence et votre dynamisme vous avez su faire de cette Eglise un lieu si vivant.

Alors, Père Marie Nicolas, je n'ai plus qu'un seul mot à vous adresser : **MERCI.**

Merci pour la personne que vous avez été.

Aujourd'hui un être quitte cette Terre, mais un nouvel Ange arrive au Ciel.



« La petite goutte d'eau dans le calice, ce sont toutes vos prières qui s'offrent à Dieu avec le Sang du Christ »

Marie Nicolas

1922 - 2015

INFO AIRES DE JEUX :

Pour la Zone de loisir foot- pétanque- tennis :

L'herbe vient enfin d'être fauchée. Désormais ce terrain sera tondu régulièrement. Les jeunes pourront donc en profiter pleinement. Nous étudions actuellement la possibilité d'en sécuriser l'accès.



Pour le site de l'Obere Gaerten :

C'est avec joie que nous constatons la fréquentation régulière de cette aire par les enfants accompagnés de leur maman, mamie ou gardienne.

Petit rappel de règles de vie :

Ce n'est pas un oubli de ne pas y avoir mis de poubelles, nous vous rappelons qu'il vous est demandé de ramener vos déchets et non de les laisser sur place.

INAUGURATION :

Nous profitons de la venue de nos amis d'Arveyres, (qui eux souhaitent, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la rencontre des deux foyers, planter un arbre de vie en mémoire des défunts des deux foyers), pour organiser une journée commune, et INAUGURER ce site d'aire de jeux.

Le programme de cette journée vous sera communiqué prochainement, mais dans cette attente, merci de réserver d'ores et déjà la date.

DIMANCHE 9 AOUT 2015
en fin de matinée

Grand Anniversaire



Les représentants de la commune sont allés rencontrer, à la résidence pour personnes âgées de Luppach,

**Mme Germaine JAEGY
à l'occasion de son
90ème anniversaire
le 9 avril 2015**

pour lui adresser leurs félicitations et lui remettre un panier garni en présence des membres de sa famille.

ÉTAT D'AVANCEMENT - Prochaine Réunion Publique au mois de septembre

La réalisation du projet de Plan Local d'Urbanisme suit son cours. La réunion publique du 8 avril dernier, qui a permis de présenter à la fois le nouveau contexte juridique qui s'impose aux communes et les grandes orientations du futur PLU (voir le document PADD disponible sur le site internet), a vu la participation d'un grand nombre d'entre vous, ce qui souligne votre intérêt pour ce dossier.

La prochaine étape entrera dans le vif du sujet avec la réalisation et la présentation du projet de Plan de Zonage.

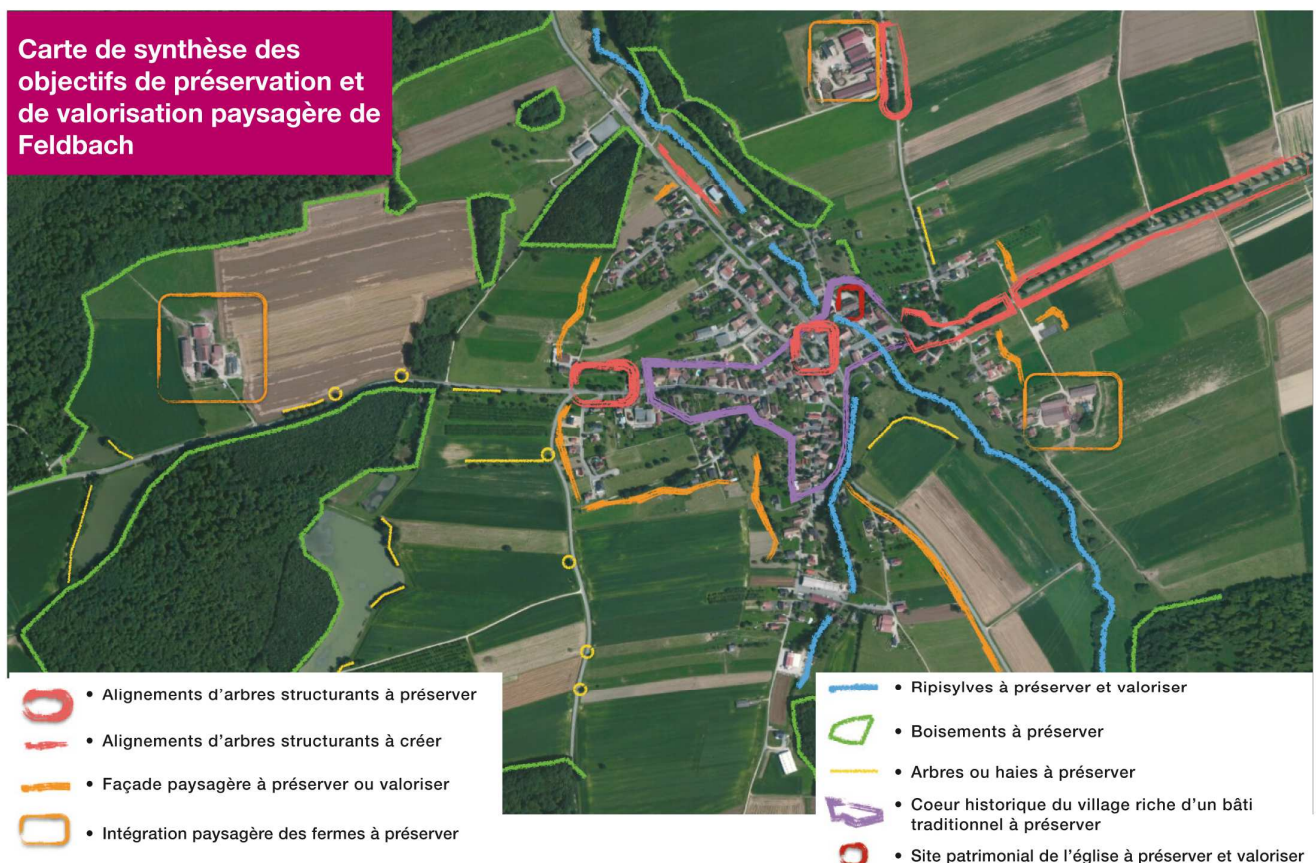
Notre réflexion est déjà avancée sur le sujet, mais nous attendons les avis de l'Etat et du SCOT du Sundgau, dont le rôle est essentiel, avant d'en débattre avec vous afin de connaître nos latitudes et de pouvoir ensemble être le plus constructif possible.

Notre prochaine réunion publique se tiendra dans ce but au mois de septembre prochain.

D'ici là, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions ou questions.

Démographie, logements, un choix stratégique : 525 habitants à l'horizon 2025				
L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation actuelle	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village		
		2015 - 2025	2025 - 2035	2015 - 2035
Nombre d'habitants	475	525	575	575
Croissance démographique	-	10,53 %	9,52 %	21,05 %
Population âgée de moins de 14 ans	88	90	90	90
Part des moins de 14 ans dans la population	18,53 %	17,14 %	15,65 %	15,65 %
Taille des ménages	2,57	2,30	2,10	2,10
Nombre de logements	185	228	274	274
Nombre total de logements supplémentaires	-	43	46	89
Nombre de logements supplémentaires à population constante	-	22	22	44
Nombre de logements supplémentaires induits par la croissance démographique	-	21	24	45
Création de logements dans le tissu bâti actuel	60 logements potentiels	15	15	30
Création de logements en extension urbaine	-	28	31	59
Logements construits dans l'opération d'aménagement de la rue des Vergers d'une surface de 1,4 hectares	Remembrement issu d'un PAE - 10 parcelles	10	-	-
	Surface	1,4	-	4,7
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines (hors opération d'aménagement de la rue des Vergers) sur la base d'une production de 15 logements à l'hectare	-	1,23	2,04	

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.



SUIVEZ L'AVANCEMENT DU DOSSIER SUR INTERNET : <http://feldbach.pragma-scf.com>

Stop aux lingettes dans les toilettes !

A ne pas jeter dans les W.C. !

Jetées dans les WC, les lingettes, comme de nombreux autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompes de relèvement des eaux usées abîmées, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration...



Contrairement à ce qui est souvent affirmé sur leur emballage, les lingettes ne sont pas « biodégradables »

Bien au contraire ! Chaque commune ou service d'assainissement peut tenir à la disposition de qui voudrait les voir des photos prouvant la nocivité de ces **in tissés**.

Les lingettes, en effet, ne se déchirent pas lorsqu'elles passent dans les mâchoires des pompes de relevage, mais les saturent et parviennent au final à les bloquer.

Les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs. Le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations. Elles remontent alors dans les maisons par les toilettes ou elles s'écoulent par le trop plein dans le milieu naturel, polluant ainsi ruisseaux, rivières et nappes phréatiques... Sans oublier que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture de l'utilisateur...

Les lingettes imprégnées simplifient peut-être la vie, que ce soit dans le domaine de l'entretien ménager ou de l'hygiène de la personne et leur succès est grandissant.

Le problème est que les nuisances qu'elles peuvent générer sont aussi importantes que le progrès qu'elles représentent.

La plupart d'entre elles ne se désagrègent pas.

Les lingettes, en effet, ne se déchirent pas lorsqu'elles passent dans les mâchoires des pompes de relevage, mais les saturent et parviennent au final à les bloquer.

Si l'utilisateur a le mauvais réflexe de les jeter dans les toilettes et que ce geste est répété par de nombreux autres utilisateurs, elles finiront par avoir carrément raison du système d'assainissement !



Panier dégrilleur colmaté



Panier dégrilleur propre

Attention aux étiquettes !

Sur le recto d'un paquet de 32 lingettes nettoyantes W.C de marque X, acheté dans un supermarché du secteur, figurent pourtant les inscriptions « **lingettes jetables dans les W.C** » et « **ne bouchent pas les canalisations** »

Au verso, on indique même de façon plus visible « **Les lingettes peuvent être jetées dans la cuvette des W.C après utilisation sans risque de boucher les canalisations** »

L'astérisque (*) final renvoie à un texte écrit en petits caractères : « **Maximum six lingettes par grande chasse d'eau de six litres ... non compatibles avec les fosses septiques, broyeurs et installations vétustes ...** ».

Reste à savoir avec quelles installations ces lingettes pourraient donc s'avérer disponibles !

Le système d'assainissement par « rhizosphère » de Feldbach n'est pas un tout à l'égoût et **tout ce qu'on ne jetait pas dans sa fosse sceptique avant déconnexion** par les toilettes pour ne pas perturber son fonctionnement se doit d'être appliqué.

Tous ces gestes irrespectueux de l'environnement constituent pourtant une infraction au regard de la loi : interdiction formelle de rejeter dans le réseau d'assainissement, des corps solides, tels que débris de vaisselle, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes, tampons hygiéniques et d'une façon générale des matières pouvant obstruer les conduites.



En plus du respect des règlements, chacun a le devoir de faire preuve de civisme...

Sans compter que les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain et auront à gérer tous ces déchets environnementaux de civilisation hautement évoluée.



INFORMATIONS DIVERSES

Communiqué du Centre de finances publiques

Les horaires d'ouverture au public sont modifiés comme suit :

- Centre des Impôts (SIP – SIE ALTKIRCH) :

08 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00

Fermé les mercredis et vendredis.

- Trésorerie de FERRETTE (rue du Château) :

08 H 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00

Fermé le mercredi après-midi et le vendredi.

Afin de continuer à répondre à l'ensemble des besoins et attentes des contribuables, le site www.impots.gouv.fr, accessible 24h/24 et 7 jrs/7, délivre toutes les informations fiscales nécessaires et permet aux usagers (particuliers, professionnels, collectivités locales et partenaires) d'effectuer en ligne l'essentiel de leurs démarches.

Passage du médiabus

Le médiabus sera de passage à FELDBACH le **mercredi 24 juin 2015 de 17 h 00 à 18 h 45 devant la mairie.**

Titres d'identité et de voyage

A quelques semaines des premiers départs en vacances, il n'est pas inopportun de jeter un coup d'oeil sur la date de validité de ses carte d'identité ou passeport, afin de prévoir à temps le renouvellement de l'une ou de l'autre.

- La délivrance des cartes d'identité reste gratuite, sauf si la précédente carte n'est pas présentée en mairie, lors du dépôt de la demande. Dans ce dernier cas, il en coûtera un droit de timbre de 25 € (timbre fiscal).

Pour le renouvellement, produire 2 photos récentes et identiques, un justificatif de domicile (facture, RIB, feuille d'impôts...) et l'ancienne carte. Se présenter personnellement en mairie pour la prise des empreintes digitales.

Pour les enfants mineurs, il y a lieu de produire en plus la copie de la carte d'identité d'un des parents.

Rappelons encore que les cartes d'identité ont désormais une durée de validité de 15 ans (au lieu de 10 ans). Cette prolongation de validité concerne les cartes d'identité délivrées après le 1^{er} janvier 2014.

- Pour obtenir un passeport biométrique, les usagers doivent se rendre à la Mairie de FERRETTE ou à la Mairie d'ALTKIRCH, après avoir pris rendez-vous respectivement au 03.89.40.40.01 et au 03.89.08.32.11.

Pour constituer son dossier, l'utilisateur doit présenter sa carte nationale d'identité et produire une copie intégrale de son acte de naissance, 2 photos récentes et identiques, un timbre fiscal et un justificatif de domicile.

Le montant du timbre fiscal varie selon que le demandeur soit majeur ou mineur (se renseigner à la Mairie de FERRETTE ou d'ALTKIRCH).

Dans tous les cas, pensez à vérifier la date de validité du titre de voyage et à accomplir à temps les démarches en vue de son renouvellement (4 à 6 semaines avant le départ).

Services internet relatifs au permis de conduire

- ❑ Les conducteurs peuvent consulter leur solde de points via le site sécurisé : www.telepoints.info
L'information est gratuite pour tous les titulaires d'un permis de conduire.
- ❑ Des stages sont régulièrement organisés dans la région proche pour récupérer les points suite à des infractions répétées.
L'accès direct, en temps réel, aux places de stages est disponible sur le site : www.stage-recuperation-points.com

Permanence des soins en médecine ambulatoire

La permanence des soins en médecine ambulatoire (PDSA) est assurée par les médecins généralistes libéraux, à partir d'un point fixe de garde situé dans les locaux du Centre Hospitalier Saint Morand à ALTKIRCH.

Les horaires de la consultation médicale de garde sont les suivants :

- tous les jours ouvrables de 20 h à 23 h ;
- les samedis, dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h, de 14 h à 18 h et de 20 h à 23 h.

Après 23 h, les patients qui nécessitent des soins non programmés sont pris en charge par le SAMU – Centre 15 et transportés si nécessaire vers le Service des Urgences d'ALTKIRCH.

Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Chaque année, malgré l'obligation d'équiper les piscines d'un dispositif de sécurité, de jeunes enfants se noient. La vigilance des parents reste indispensable pour éviter les accidents.

⇒ Equipez votre piscine d'un dispositif de sécurité :

- Les barrières, abris de piscine ou couvertures empêchent physiquement l'accès au bassin, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignades (les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection) ;
- les alarmes sonores peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau, ou de l'approche d'un enfant du bassin, mais n'empêchent pas la noyade.

⇒ Pendant la baignade :

Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours rapidement.

⇒ Après la baignade :

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre le dispositif de sécurité ;
- si la piscine n'est pas enterrée dans le sol, retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.

⇒ Surveillez vos enfants en permanence, même s'ils sont équipés de brassards, restez toujours avec eux quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau, baignez-vous en même temps qu'eux.

Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/securite-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

Avis de la Gendarmerie

Suite aux attentats déjoués en région parisienne et qui visaient des églises, nous avons pris attache avec les six prêtres qui officient sur nos secteurs. Ces derniers, pour votre information, ont été sensibilisés à ce phénomène. Il est bien évident que la psychose ne doit pas s'installer au sein de la population mais la vigilance doit rester de mise, même si nous nous trouvons, comme certains le disent, « à la campagne ». Il a été demandé aux représentants du culte, de mettre en

place une petite affiche « VIGIPIRATE », sensibilisant les personnes à ne pas oublier leurs affaires personnelles, notamment à l'issue d'un office, et signaler tout individu ou colis suspect.

Je vous remercie, à travers vos bulletins communaux, de sensibiliser l'ensemble de vos administrés au fait que nous sommes toujours en plan Vigipirate et que cela concerne tous les lieux publics, y compris les lieux de culte tels que les églises.

Communiqué du Pôle Gériatrique du Centre Hospitalier Saint Morand d'ALTKIRCH

Depuis février 2014, le Pôle Gériatrique du Centre Hospitalier Saint Morand propose aux personnes prenant soin d'un proche âgé et dépendant de se joindre au

Café des Aidants

Tous les 2^{èmes} lundis du mois de 14 h à 16 h,
Hôpital de Jour de Médecine Gériatrique.

Il s'agit d'un temps convivial de rencontre entre aidants, animé par les psychologues du Pôle Gériatrique.

La participation est libre et gratuite. Sans inscription préalable et sans obligation de présence à chaque séance.

Prochaines dates :

- **lundi 06 juillet 2015 de 14 h à 16 h ;**
- **lundi 03 août 2015 de 14 h à 16 h.**

Avis aux propriétaires - bailleurs

L'agrandissement et la progression du parc locatif dans le village entraînent un constant mouvement et renouvellement de la population qui ne facilitent guère la tâche du secrétariat de la mairie quant à la tenue du fichier domiciliaire.

Aussi prions-nous instamment **les propriétaires bailleurs** de bien vouloir signaler régulièrement à la mairie tout changement de locataire et inviter les nouveaux arrivants à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

Cela vaut aussi pour les personnes quittant le village qui sont invitées à signaler leur départ en mairie (changement d'adresse, radiation de la liste électorale, facturation du reliquat de consommation d'eau, etc...).

Rappel des règles de civilité

Avec le retour des beaux jours et pour permettre à chacun de profiter pleinement de la belle saison et du calme de notre village nous demandons à chacun de respecter ses voisins en limitant les nuisances sonores.

Nous rappelons que selon un arrêté municipal de 1997 les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que **les jours ouvrables de 7 heures à 21 heures** et sont strictement interdits les dimanches, le Jour de l'Ascension et le 15 Août.

De même il est fortement recommandé de réduire l'intensité sonore à partir de 22h lors des soirées à l'extérieur.

ARRÊTÉ MUNICIPAL
relatif à la lutte contre les bruits de voisinage



Le Maire de la Commune de FELDBACH

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542.2, L.2542.4 et L.2542.10 ;
- VU le Code Pénal et notamment les articles R131.13 et R.623.2 ;
- VU le Code de procédure pénale et notamment les articles 16, 17, 20 et 21 ;
- VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1, L2, L48, L49, R48-13 et R48-5 ;
- VU la loi N°92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
- VU le décret N°73.502 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions du titre 1er du livre 1er du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret N°95.408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- VU le décret N°95.409 du 18 avril 1995 pris en application de l'article 21 de la loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et relatif aux agents de l'Etat et des communes commissionnés et assermentés pour procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions relatives à la lutte contre le bruit ;
- VU l'arrêté interministériel du 10 mai 1995 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage ;
- VU la circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

A R R E T E

Article 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 7 heures à 21 heures
- et sont strictement interdits les dimanches, le Jour de l'Ascension et le 15 août.

Article 2 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux de compagnie, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 3 : Le Maire et les agents communaux désignés par le Maire, agréés par le procureur de la République et assermentés dans les conditions fixées à l'article 3 du décret N°95.409 du 18 avril 1995 susvisés, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

FELDBACH, le 29 mai 1997.

Le Maire.



[Signature]



Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 13 400 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter.



[Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées \(CIRFA\) de MULHOUSE :](#)

1A rue Vauban - 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 60 51 43

Courriel : cirfa.mulhouse@terre-net.defense.gouv.fr

Horaires d'ouverture MULHOUSE :

En raison des travaux actuellement au CIRFA, un conseiller vous accueillera au SEMAPHORE de Mulhouse, au 7-9 rue du Moulin (En face de La Porte Jeune) :

- Le lundi et le mardi : de 13h30 à 17h00
- Du mercredi au jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : de 09h00 à 12h00

La permanence du CIRFA à COLMAR :

Rue des belges - 68000 COLMAR (à côté du 152°RI)

Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :

- Le mardi : de 09h00 à 16h30
- Le mercredi : de 10h00 à 16h30
- Le jeudi : de 09h00 à 16h30 (*à partir du 21 mai 2015*)

Nota : il est recommandé de consulter le site du CIRFA de Mulhouse sur le site du recrutement de l'Armée de Terre www.sengager.fr, rubrique « CIRFA à proximité ». Merci de votre compréhension.

PREFECTURE
Direction des Collectivités Locales et
des Enquêtes Publiques
Bureau des Enquêtes Publiques et
des Installations Classées
JPV

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION
DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)
DE LA LARGUE

OS OS OS OS OS

La Préfecture du HAUT-RHIN informe :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) a présenté le projet de Schéma d'Aménagement et de la Gestion des Eaux de la Largue.

L'arrêté préfectoral du **26 MAI 2015** a prescrit qu'une enquête publique sera ouverte, au titre du code de l'environnement en vue de recueillir les observations du public **du 20 juin 2015 au 21 juillet 2015**.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de MANSPACH (siège de l'enquête) et en mairies de ILLFURTH et PFETTERHOUSE aux heures d'ouverture des bureaux.

Les pièces du dossier peuvent être consultées sur le site internet du SMARL à l'adresse suivante : <http://www.smarl.fr/riviere-largue/sage-largue/enquete-publique>

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, M. Bernard DRO et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Mme. Brigitte REIBEL.

Le commissaire enquêteur siègera :

En mairie de ILLFURTH 2, route d'Altkirch 68720 ILLFURTH

⇒ **le lundi 29 juin 2015 de 16 h 00 à 18h 30**

En mairie de MANSPACH 3, rue de la Vallée 68210 MANSPACH

⇒ **le lundi 6 juillet 2015 de 19 h 00 à 21h 00**

En mairie de PFETTERHOUSE 1, place Saint-Géréon 68480 PFETTERHOUSE

⇒ **le vendredi 17 juillet 2015 de 16 h 00 à 18h 00**

Les observations écrites pourront également lui être adressées à la mairie de MANSPACH siège de l'enquête à l'adresse suivante : 3, rue de la Vallée 68210 MANSPACH.

A l'issue de l'enquête, les personnes intéressées pourront consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Préfecture du Haut-Rhin - 11 avenue de la République à COLMAR, Bureau des Enquêtes publiques et Installations Classées, ainsi que dans les mairies de MANSPACH, ILLFURTH et PFETTERHOUSE. Ces documents sont également publiés sur le site internet de la préfecture pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant approbation du SAGE de la Largue.



COMITÉ DU HAUT-RHIN

MAIRIE

Monsieur le Maire François LITZLER

Rue de Heimersdorf

68640 FELDBACH

Colmar, le 21 mai 2015

Objet : Quête 2015

Monsieur le Maire,

Comme chaque année, nous tenons à vous informer du résultat définitif de la quête organisée dans votre commune au profit du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer, qui s'élevé en 2015 à :

4 916,00 €

Nous savons combien votre soutien personnel a contribué à cette réussite. Nous vous en remercions vivement, ainsi que ceux qui, à un titre ou à un autre, se sont mobilisés à vos côtés.

Cette somme représente pour nous une aide précieuse dans le combat que nous menons contre le Cancer dans notre département et dans notre région. Celle-ci sera affectée à nos objectifs statutaires : l'aide à la recherche, l'aide aux hôpitaux, l'information et la prévention, et l'aide aux malades et à leurs proches.

Dans le cadre de cette dernière mission, nous nous permettons de rappeler que notre Comité propose un accueil au sein des structures suivantes : la Maison de la Ligue et des Patients à Colmar, L'Espace Ligue à Mulhouse, le Point Ligue à Folsensbourg.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en nos sentiments très reconnaissants.

Sébastien WELLER
Directeur du Comité du Haut-Rhin
de la Ligue Contre le Cancer

Docteur Bruno AUDHUY
Président du Comité du Haut-Rhin
de la Ligue Contre le Cancer

Copie transmise à Mme Astrid STEHLIN

LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité du Haut-Rhin
Association reconnue de mission d'utilité publique
Maison de la Ligue et des Patients
11, rue Camille Schlumberger - 68000 Colmar
Tél. 03 89 41 18 94 - E-mail : cd68@ligue-cancer.net
www.liguecancer-cd68.fr
N° SIRET 312 327 943 00048





RUND UM D'KIRCH – FETE DE L'ARTISANAT

PROGRAMME DU DIMANCHE 12 JUILLET 2015

40^{ème} anniversaire

La traditionnelle fête de l'artisanat dans le cadre de la ronde des fêtes organisée le 12 juillet 2015 est minutieusement préparée par le comité des fêtes et avec d'autant plus d'entrain que nous allons fêter la 40^{ème} cette année.

Très tôt le marché aux puces dans la rue d'Arveyres pour les intéressés qui aiment fouiner et compléter leurs collections ou autres bonnes affaires à tenter ; vous trouvez le bulletin d'inscription ci-après.

Une célébration de messe sera organisée à 10h45 avec bénédiction du pain dans l'Eglise romane où se tient l'expo dans le cadre de l'Art du Chemin Sacré,

Le village sera animé autour de l'Eglise et dans la rue d'Arveyres ainsi que sur la place publique et dans la cour de l'Ecole, une fête qui est marquée par plusieurs idées :

Les adolescents étant investis dans la réalisation d'une fresque pour les 40 ans, une construction LEGO dans la salle du foyer, la mini ferme dans la cour de l'Ecole ; le lâcher de ballons à 16h, le clown Melasse, les jeux pour enfants sur le podium, tout est fait pour amuser les enfants.



Les artisans avec leur savoir faire seront installés autour de l'Eglise et le marché aux puces dans la rue d'Arveyres, de quoi faire plaisir aux parents aussi.

Organisation d'une Tombola avec bon voyage, un VTT et plusieurs lots de valeur.

Venez tenter votre chance.

Vous aurez 2 guinguettes pour vous restaurer sur place.

Si vous voulez vous investir dans l'organisation de la fête ou donner un simple coup de main le jour même; veuillez contacter Marguerite Dattler, Tel : 03 89 07 97 09.

D'avance merci à toutes les personnes bénévoles impliquées afin que la journée soit réussie et que le 40^{ème} anniversaire soit dignement fêté.



RUND UM D'KIRCH - FETE DE L'ARTISANAT A FELDBACH PROGRAMME DU DIMANCHE 12 JUILLET 2015

- Messe à 10h45 célébrée par Mr le Curé Vincent Fréchin avec bénédiction du pain

Animations musicales

- Groupe folklorique « Ensemble Folklorique Mazurka « Danses Polonaises
- Le 7^e Gnome (Sibylle Jounot et Ismael Galvez) JAZZ (près de l'église)
- Fête animée par Bernard Benett dans le cadre de la Ronde des Fêtes et patronnée par l'Alsace

Autour de l'église

- Exposition de Brigitte Bourdon dont le thème sera : « L'homme mémoire d'images et d'écrits » dans le cadre des Expositions du 18^e Chemin d'Art Sacré en Alsace.
- Lâcher de ballons à 16h vendus au profit « des enfants de Moernach »

Expositions artisanales

- Initiation à la poterie, atelier vivant avec Mr Klein (potier) (place de l'Eglise,)
- Stand de vente de livres et objets faits main sur le thème « Dans l'arbre » par l'Association « Initiatives du cœur », au profit de l'association : « Les Enfants de Moernach »
- Exposition de photos par: Jean Paul Girard, (salle du foyer rural)
- Expo de constructions LEGO (salle du foyer rural)
- Autour de l'Eglise : Seront présents, plus de trente artisans dont certains travailleront sur place : jouets et jeux en bois 3D, peinture à l'huile, sur bois, sur verre, savons, crochet, broderie, gravure sur verre, sculptures en céramiques, création de bijoux, poterie, vannier, nombreux produits du terroir (fromages, charcuteries, confitures, liqueurs et sirops, épices, miel et autres délicatesses)
- Stand Terres des Hommes au profit d'un orphelinat au Brésil

Dans la cour de l'école

Ferme vivante avec de nombreux animaux

Dans les rues

Réalisation d'une fresque par les adolescents, à l'occasion de la 40^e fête des rues dans la rue d'Arveyres
Animation par le clown Mélasse chanteur-fantaisiste,
Marché et Vide Greniers dans la rue d'Arveyres, dès 07h00
Dégustation et vente de vins bordelais (village jumelé – Arveyres) (.....)
Animations musicales sur la place et dans les rues du village
Animations et jeux pour les enfants, sur le podium 14h30 - 15h30, organisées par l'Association scolaire
Tombola avec bon voyage et plusieurs lots de valeur à l'occasion de la 40^{ème} fête des rues
Tirage de la tombola à 17h

Les associations vous proposent :

Foyer rural :

- Midi : Coquelet, frites, crudités, café **ou** Pâté en croûte, crudités, café et pâtisseries
- Soir : Côtelette, frites, salade

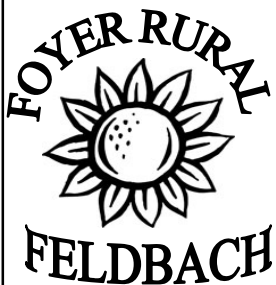
Amicale des Sapeurs Pompiers :

- Sandwiches merguez, pâtisseries (rue de l'église)
- Tartes flambées salées & sucrées (sur la place)

Paroisse Saint Jacques de Feldbach

Info du Conseil de Fabrique

Dimanche, 12 avril 2015,
l'Abbé Vincent Fréchin
a béni le nouveau cierge pascal
ainsi que la nouvelle eau
pendant la messe dominicale,
avant d'en asperger
les nombreux fidèles
présents à l'Eglise.
Grand merci à la chorale dirigée
par Mireille Sengelin
et à
Bénédicte Enderlen qui a
réalisé la belle décoration.



INFO

Cette année les Foyers Ruraux d'Arveyres et Feldbach fêtent
le 40^{ème} anniversaire de leur première rencontre .

A cette occasion et dans la continuité des échanges réguliers,
des Arveyrais séjournent dans notre localité du 2 au 11 août 2015.



MA VIE COMME UN PARFUM

Ruth Ropp



MARDI 22 SEPTEMBRE 2015

~ 13h30 - 17h ~

Le Café Contact c'est quoi ?

- ◆ une oasis pour les femmes dans leur vie de tous les jours
- ◆ une halte dans une atmosphère chaleureuse autour d'un café
- ◆ un lieu pour s'encourager mutuellement et réfléchir

Des femmes engagées organisent ces rencontres interconfessionnelles. C'est leur foi en Jésus-Christ qui les relie. Des conférenciers/ières de qualité sont invité(e)s à partager leurs points de vue sur des questions actuelles dans une perspective chrétienne. La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association Café Contact du Sundgau créée en 2007.

Ruth Ropp est mariée et mère de 6 enfants. Elle vit en Alsace où elle travaille comme infirmière. Elle est engagée dans un ministère auprès des femmes au sein de plusieurs associations. Conférencière, elle aime fouiller dans la Bible et partager les trésors qu'elle y découvre.

Contact :
Elisabeth OBERLI
16 Rue de la lisière du bois
68640 FELDBACH
Tel : 03.89.07.76.04
cafecontactdusundgau@orange.fr

PARTICIPATION AUX FRAIS
4 €

↑
Halle des fêtes - 68640 FELDBACH
↓

Garderie : 0-3 ans

Retrouvez le site Internet de la commune

Vous pourrez découvrir
au fil des clics
une information utile et pratique.



Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel à

webmaster.feldbach@gmail.com

ou

mairiedefeldbach@wanadoo.fr



www.feldbach.fr

Nous vous souhaitons de passer
un agréable moment sur ce site !

**Pour le prochain Echo de Feldbach n° 72
faites nous parvenir vos communiqués
jusqu'au 31 août 2015
à
mairiedefeldbach@wanadoo.fr**

CALENDRIER 2015

Vendredi 12 juin 18 h	Vernissage Brigitte BOURDON 18ème chemin d'Art Sacré Eglise St Jacques de Feldbach
Mercredi 17 juin	Don du sang à Bisel 16 h 30 à 19 h 30
Dimanche 21 juin	Kermesse de l'Ecole de Riespach–Feldbach
Mercredi 24 juin	Médiabus devant la mairie 17 h à 18 h 45
Dimanche 12 juillet	Rund Um d'Kirch Fête de l'Artisanat
Du 2 Au 11 août	Séjour des Arveyrais à Feldbach
Dimanche 9 août	Inauguration de l'aire de jeux de l'Obere-Gaerten à 11 h
Mardi 22 septembre	Café contact Au Foyer Rural Accueil à 13 h 30



Mercredi 17 juin 2015
de 16h30 à 19h30

BISEL
Salle Polyvalente
Rue de Heimersdorf

N° Vert 0 800 109 800



www.dondusang.net

Comité des Fêtes 68640 FELDBACH



MARCHE AUX PUCES DIMANCHE 12 JUILLET 2015

Fête des rues existante depuis de nombreuses années avec Animations, Restauration, Musiques, Jeux pour enfants, Expositions Artisanales, etc..... Nombreuses places.

PRIX DE L'EMPLACEMENT : 5.-€ les 5m

(Tarif préférentiel accordé uniquement aux habitants de FELDBACH)

Formulaire d'inscription à retourner à : Sylvie RENGER 3 rue des prés 68640 FELDBACH, accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité et d'un chèque de 5.-€ au nom du Comité des Fêtes 68640 FELDBACH _ Renseignements au 03.89.25.87.58 - Emplacement à rendre propre - Merci.

✂

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remplir par le particulier exposant et à remettre à l'organisateur)

Je soussigné(e) Nom Prénom

Né(e) le à Demeurant

Titulaire de la pièce d'identité : Nature et Numéro

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

Propriétaire du véhicule immatriculé.....

Exposant du marché aux puces de Feldbach le 12 juillet 2015 déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Fait à le

Signature :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Code Pénal.

